

DISCUSSION DELIB 9

Le Maire : «Merci Madame WADOUX. Questions ou commentaires ? Monsieur QUEVAREC et Monsieur JAMMET ensuite. »

Monsieur QUEVAREC : « Oui, d'abord Monsieur le Maire, satisfecit sur la première phrase car vous reconnaissez quand même la réalité de la situation quand on dit que le territoire du Mantois est l'un de ceux qui possèdent le taux de chômage le plus élevé des Yvelines et particulièrement à Mantes-la-Jolie, c'est une réalité. Je pense que c'est bien de l'accepter parce que j'ai pu lire un certain nombre d'éléments où vous vous flattiez d'un certain nombre de résultats très positifs dans ce domaine là (...fin de la cassette n° 1 face A...) donc effectivement il faut s'y atteler et donc effectivement l'insertion par l'activité économique est un bon moyen mais cette délibération pose un certain nombre de questions. Pourquoi faire venir un nouvel acteur sur le territoire ? Il y en a déjà plusieurs, il y a Tremplin Plus, il y a EVE, il y a l'ASPI. Donc je voudrais savoir quelle coordination est prévue ? Deuxième élément, l'insertion c'est le domaine de compétences de la CAMY. Donc a-t-elle été sollicitée et son avis ? Enfin cette association « Ressources Emplois » n'a pas encore reçu l'agrément du C.D.I.A.E., Comité Départemental d'Insertion par l'Activité Economique, or elle en a besoin pour pouvoir commencer à travailler. Il nous paraît donc pour le moins étrange de vous précipitez comme vous le faites pour lui dérouler le tapis rouge. Quand même on vote cette association qui se voit offrir gratuitement un local et une subvention de 30 000 €, comme ça, directement, pour commencer. Franchement, quelle inégalité de traitement avec de nombreuses associations mantaises qui doivent souvent faire leurs preuves et attendent beaucoup plus longtemps avant de recevoir souvent bien peu et bien moins. Donc on ne comprend vraiment pas cette inégalité de traitement et de nombreuses associations de Mantes à qui l'on dit qu'il n'y a pas d'argent, qu'on ne peut pas aider. Alors pourquoi ce favoritisme ? Alors on a été voir la convention, alors bizarrement contrairement à ce qui se fait d'habitude, ce n'est pas le Président qui signe la convention, c'est la secrétaire. Est-ce qu'il y a une explication à cela Monsieur le Maire ? Qui est donc le Président de cette association ? Est-ce qu'il s'agit d'une personne qui vient de Poissy ? J'ai entendu les gens rigoler la dernière fois, sauf que malheureusement c'est le cas, là encore je crois. Quelqu'un qui travaille d'ailleurs depuis peu, autant que je sache, à la mairie de Mantes. Cela explique-t-il pourquoi il ne signe pas cette convention ? Je crois qu'on a besoin un peu d'éclaircissement et de transparence comme vous le disiez, avant de nous déterminer et d'expliquer notre vote. »

Le Maire : « Monsieur JAMMET. »

Monsieur JAMMET : « Oui, Monsieur le Maire, moi je suis assez sceptique pour les.....de ces dispositifs. Il me semble qu'il y a au moins un écueil à éviter, c'est que ces structures d'insertion ne se substituent pas à de véritables créations d'emplois nécessaires à la population et à la ville et il y a là, à mon avis, en effet en tout cas des possibilités de véritables détournements de ces objectifs affichés quand on voit ces associations qui prolifèrent, financées par des fonds publics et qui pratiquent, comme vous le dites dans cette délibération, la mise à disposition de personnel à titre onéreux mais à des tarifs en dessous du marché auprès des acteurs économiques puisque là il ne s'agit plus uniquement que des

Collectivités Locales mais également des entreprises. Ainsi je trouve que, sous prétexte d'insertion de lutte contre le chômage qui, effectivement, sévit très fortement à Mantes-la-Jolie, on risque vite de faire disparaître à nouveau d'autres emplois pérennes et au bout du compte finir par maintenir, dans un statut précaire, une partie de plus en plus grande de la population ce qui fait que l'objectif d'insertion, on est loin d'être rassurer à ce moment là. Je pense qu'éviter cet écueil ce n'est pas forcément annuler ces dispositifs mais se donner les moyens que ces dispositifs puissent contribuer à leurs objectifs. Ca passe, à mon avis, par une commission de contrôle des fonds publics et de leur utilisation, contrôler que ces fonds publics soient bien utilisés et donc ça passe également, ça me semble incontournable, par un dispositif d'évaluation, qu'on a globalement jamais eu de manière rigoureuse quant à la réinsertion effective des personnels employés. Voilà moi je souhaite, Monsieur le Maire, que vous nous donniez ces garanties précisément et c'est à l'aune de votre réponse que je me prononcerai sur mon vote. Je dis d'autant plus que, je réclame d'autant plus que ces dispositifs que je vous demande, que l'expérience de Manex que vous citez illustre à mon avis dans un passé assez récent une certaine manière de procéder de la Ville. Pour rappel c'est Monsieur LAMARE, le dernier Président de l'association, et qui s'est retrouvé avec un déficit anormal qui était dû aux gestions précédentes mais aussi forcément au manque de contrôle des subventions accordées. Pour rappel toujours, j'étais intervenu auprès du Président du Conseil Général, de l'époque, Monsieur BOROTRA, pour cette association et Monsieur BOROTRA m'avait répondu qu'il était prêt à s'engager à nouveau en faveur de cette association qui d'ailleurs avait redressé une partie de ses comptes à condition que la Ville de Mantes-la-Jolie s'engage également à nouveau, ce que la Ville de Mantes-la-Jolie n'a pas souhaité faire et ainsi signé l'arrêt de mort de cette association. Vous comprendrez donc que je m'interroge et je soumette mon vote à l'aune des explications que vous allez nous donner. »

Le Maire : « Monsieur MARIOJOULS. »

Monsieur MARIOJOULS : « Oui, Monsieur le Maire, écoutez les deux questions qui viennent d'être posées sont deux questions importantes puisque en commission quand même le problème a été largement débattu, il a été largement réfléchi. Donc, moi je m'étonne un petit peu de la question de l'agrément. Est-ce que oui ou non cette association intermédiaire a un agrément ? Je n'imaginerai pas un seul instant qu'elle n'est pas un agrément compte tenu de la formulation de la délibération, je cite « cette opération nécessite que l'association intermédiaire « Ressources Emplois » obtienne une extension de sa zone d'intervention auprès de la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ». Alors j'imagine qu'il y a déjà un agrément sinon ça veut dire que votre délibération est un faux. Je n'ose l'imaginer. »

Le Maire : « Merci, Monsieur MARIOJOULS, je vous confirme que cette délibération n'est pas un faux, que vous faites bien de ne pas l'imaginer et dire à Monsieur QUEVAREC que je ne sais pas où il a lu que je contestais un taux de chômage élevé, il est effectivement élevé. Par contre, que j'ai dit qu'il fallait y travailler, oui, forcément, alors pour une fois vous n'êtes pas sur la même longueur d'ondes que Monsieur JAMMET parce que vous vous dites que l'on donne un certain nombre de moyens d'emblée à une association, alors que Monsieur JAMMET lui dit qu'il faut se donner les moyens. Comme si on ne se les donnait pas suffisamment au-delà de l'évaluation et de l'accès à tous les dossiers que vous avez déjà. En

réalité, de quoi s'agit-il ? Il s'agit, et comme la délibération le formule tout à fait bien, de pouvoir se doter d'un dispositif qui permette de renforcer l'insertion des personnes qui en ont besoin, et Dieu sait que lorsqu'on a un taux de chômage comme celui que l'on a, lorsque l'on a une population dont le niveau de qualification est plutôt inférieur à ce que l'on trouve en moyenne au niveau de la moyenne nationale, il est extrêmement important de pouvoir s'attaquer à ce sujet. Voilà ce que je voulais vous dire en vous rassurant, bien évidemment, sur les qualités et sur l'agrément dont il est question. Sur ce, y a-t-il des oppositions ? »

Monsieur QUEVAREC : « On a posé plusieurs questions très claires, Monsieur le Maire, comme toujours. Quand vous êtes en difficulté vous ne répondez pas aux questions précises. »

Le Maire : « Pas du tout en difficulté. »

Monsieur QUEVAREC : « Répondez, alors, quelle est la coordination ? ».

Le Maire : « Simplement je réponds aux questions qui sont tout à fait pertinentes. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ne prennent pas part au vote ? C'est donc adopté. »